Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 60 (1963)
Heft: 6

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le nectar est retenu par le jabot, sorte de renflement extensible au bas de l'œsophage, par quantité de 1 à 3 mg. ; il sera dégorgé dans un alvéole.

Le pollen est entassé dans une cavité des pattes de derrière, retenu par une fourche large à pointes mobiles et recourbées, commandées chacune par un muscle distinct.

Remarquez ici le rôle extrêmement important que l'abeille joue dans la nature comme ensemenceuse des fleurs.

Si la température descend à moins de 12 degrés C., l'abeille ne peut sortir butiner ; la fleur n'est pas fécondée ; on dit qu'il y a coulure.

Si une pomme, au lieu d'être ronde, présente une cavité, coupez-la jusqu'au cœur ; en face du creux, vous trouverez un pépin atrophié ; la cause en est que la fleur n'a pas été complètement fécondée.

A la suite des travaux de Sprengel, plusieurs naturalistes se sont accordés à constater que le 19 % environ des plantes sont fécondées par le vent, 81 % par les hyménoptères.

Or, parmi ceux-ci, on estime que l'abeille représente 73 %, les bourdons, le 21 %, et il reste 6 % pour les fourmis et les autres insectes.

Si, par une épidémie universelle, les abeilles venaient à manquer, plus de 100 000 espèces de plantes disparaîtraient de la surface du globe.

A. Maistre.

LA VIE DE NOS SECTIONS

Communiqués

Section des Alpes

A la suite d'un cas concret, je porte à la connaissance de tous nos membres les remarques suivantes concernant l'assurance d'un rucher :

L'assurance vol et déprédations *ne couvre pas* les dégâts causés par les « forces naturelles » (eau, rochers, avalanches, etc.). Afin de pouvoir faire valoir des droits en cas de sinistres cités ci-dessus, il y a lieu de se conformer à la loi sur l'incendie et autres dommages du 17 novembre 1952 qui stipule à son article 13, dernier alinéa : « Les constructions pouvant être facilement déplacées ou qui sont particulièrement exposées à subir des détériorations par les forces de la nature en raison de leur construction ou de leur situation, ainsi que leur contenu, *ne sont pas couvertes,* sauf convention spéciale. Cette convention spéciale est prévue, actuellement, par l'application de la position 26 du nouveau règlement sur les primes d'assurance.

A titre d'orientation, cette prime est de Fr. 1.— pour ‰ par an. Pour être mis au bénéfice de cette convention spéciale, les membres doivent établir de nouvelles polices, au moyen de formules qui sont à disposition auprès du soussigné. A défaut de celles-ci, il ne sera alloué aucune indemnité en cas de dommages causés par les forces de la nature.

Afin de pouvoir établir une statistique des pertes subies au cours de l'hiver, j'invite *tous les membres* à me communiquer par simple carte postale, le nombre de colonies perdues. Merci d'avance.

* * *

En juin-juillet, les apiculteurs de la plaine transporteront leurs colonies à la montagne ; j'espère que chacun aura à cœur de respecter les « distances » avec les ruchers de nos collègues montagnards.

* * *

La section « Les Alpes » suivant le vœu de la dernière assemblée, organisera sa course annuelle le 30 juin prochain dans la vallée d'Entremont. Que chacun réserve ce jour et réponde favorablement par bulletin spécial qui lui parviendra en temps opportun.

Le président de section : Paroz.

Montagnes neuchâteloises

Les membres qui désirent remplacer les pertes intervenues au cours de l'hiver dernier par l'apport d'essaims, sont priés de s'annoncer au président de section, M. Jules Boichat, Ravin 17, La Chaux-de-Fonds, téléphone 2 14 48.

Le comité.

Société d'apiculture Jura-Nord

Station de fécondation

1963

La station de fécondation sera ouverte du samedi 8 juin jusqu'au 17 août 1963. Les ruchettes de fécondation seront amenées tous les mercredis et samedis à partir de 17 heures sur place au responsable de la station M. Christian Liechti, à Bassecourt.

Les ruchettes doivent être en bon état. Seules les reines provenant de ruchers exempts de maladies contagieuses (loque - acariose - noséma) seront acceptées. Lors du peuplement des ruchettes, il est indispensable de passer les abeilles au crible pour éliminer les faux-bourdons. Celles qui en contiendront seront refusées.

Les ruchettes devront contenir de la nourriture solide : candi en suffisance.

Prix et conditions : —.70 fr. par reine fécondée à payer au surveillant lors de la reprise des ruchettes.

Cours d'élevage. La Commission de la station avise les membres de la Jura-Nord qu'elle organise courant juin, un cours d'élevage de reines (éventuellement deux si les inscriptions sont suffisantes). Le premier aura lieu au rucher de M. Paul Schaller, secrétaire communal, à Vicques.

Les membres désireux de participer à l'un de ces cours sont priés de s'inscrire jusqu'au 10 juin 1963 auprès de M. Schaller ou de M. Joseph Voyame, à Courfaivre.

La Commission de la station.

Comptes rendus

Société d'apiculture de la Gruyère — Bulle

Le dimanche 31 mars eut lieu l'assemblée générale de la Société d'apiculture de la Gruyère, dans la grande salle de l'Hôtel du Cheval-Blanc à Bulle.

Convoquée pour 14 h. 30, une soixantaine de membres étaient présents. Les débats présidés par M. Henri Jacquet furent menés avec célérité.

A l'ouverture de la séance le président souhaite la bienvenue aux invités soit M. André Dupasquier, secrétaire au Département de l'agriculture, M. Jos Dietrich, président de la Fédération cantonale, M. Chassot G., président de la Glâne et M. H. Duc, président de la Broye, ces deux derniers ayant fonctionné comme experts pour le concours cantonal des ruchers de 1962. Il remercie également les sociétaires pour leur nombreuse assistance. Il demande une minute de silence pour honorer la mémoire des disparus.

La lecture du protocole et le rapport du président ne donnent lieu à aucune remarque.

La lecture des comptes fait ressortir la bonne situation de la caisse qui boucle avec un léger bénéfice.

Par son exposé, M. P. Bugnon, inspecteur des ruchers nous apprend que l'état sanitaire des abeilles, en ce qui concerne les maladies courantes, est satisfaisant, à quelques exceptions près. Par contre la longue claustration des abeilles, due à la rigueur de l'hiver, a provoqué un désastre sans précédent parmi nos ruchers. Des quantités énormes de ruches ont péri suite à la dysenterie. L'année 1963 se présente sous de sombres perspectives dues à la diminution des ruches et au sous-développement de celles qui ont survécu. Cette situation sera néfaste pour la production fruitière car les abeilles sont les meilleurs agents de polinisation des arbres fruitiers.

Deux vétérans avec 35 ans de sociétariat reçoivent le gobelet d'argent offert par la Société romande d'apiculture. Ce sont MM. Jos. Corpataux à Marsens et Barras Aloys à Bulle. Ils sont sincèrement félicités et applaudis par l'assistance.

Un membre du comité, M. G. Menoud, professeur, vice-président, voit son mandat arriver à son terme. Il a été réélu par acclamation.

D'autre part M. Castella Ernest, vérificateur des comptes, sortant de charge, est remplacé par M. Simon Beaud à La Tour-de-Trême.

Vient ensuite la remise des diplômes et médailles, résultant des concours de ruchers en 1962. Deux concours furent organisés : 1) celui de la Fédération fribourgeoise d'apiculture ; 2) celui de la Société romande d'apiculture.

Sept candidats dont les noms suivent ont participé à ces manifestations :

1. M. Henri Hayoz, La Villette, 2 médailles or ; 2. M. Bapst Jean, La Tour-de-Trême, 1 médaille or et une médaille argent ; 3. M. Morard Marcel, Malessert, 1 médaille or, 1 médaille argent ; 4. Fragnière Marcel, Marsens, 2 médailles or ; 5. M. Quartenoud G., Vuadens, 2 médailles or ; 6. M. Beaud Simon, La Tour, 2 médailles or ; 7. M. Jaquet Meinrad, La Tour, 1 médaille or, 1 médaille argent.

Ces apiculteurs furent chaudement félicités par le président et chaleureusement acclamés par leurs collègues.

Ensuite la question de la fourniture du sucre fut abordée. A cause de l'instabilité du marché, le Comité n'a pu à aucun moment obtenir un prix intéressant, nous le regrettons. Nous envisageons de reprendre la chose pour le sucre d'hivernage.

De nouvelles boîtes à miel ont été commandées avec la même impression. Vu le renchérissement de la matière première et taux de fabrication, nous avons dû accepter une hausse des prix. Elles sont livrées par notre dépositaire M. Barras, agence agricole, à raison de 0,50 fr. la boîte de 1 kg et 0,40 fr. celle d'une livre. Nous invitons nos membres à s'approvisionner ce printemps afin de faire place au solde de la livraison. N'oublions pas que chacune de nos boîtes est une publicité gratuite pour la vente de notre miel de la Gruyère.

Le Comité.

Assemblée de la Société d'apiculture « Jura-Nord »

Malgré le temps maussade qui invitait plutôt à rester tranquillement au coin du feu, plus de cinquante apiculteurs avaient tenu à assister à l'assemblée de printemps, dimanche 31 mars, à l'Hôtel du Cheval-Blanc, à Courfaivre.

Après avoir salué les membres présents, le président, M. Louis Gassmann,

instituteur à Courrendlin, honora la mémoire des apiculteurs de la section décédés l'année dernière. Procès-verbal et comptes furent acceptés, puis M. Gassmann présenta son rapport annuel. Il analysa l'activité déployée par le comité et se pencha ensuite sur la saison apicole qui n'a pas donné la satisfaction qu'on en espérait, malgré un printemps prometteur. De son côté, M. F. Laederach, inspecteur, donna connaissance de l'état sanitaire des ruchers en démontrant, statistiques en main, que les maladies sont en progression, le canton de Berne se trouvant en tête de liste pour les maladies contagieuses. La longue réclusion de cet hiver a été néfaste pour nombre d'apiculteurs qui accusent de grandes pertes consécutives au noséma. L'inspecteur donna encore d'utiles conseils pour la remise en état du matériel et des ruches qui ont abrité des colonies péries. De son côté, M. Jos. Voyame, président de la commission de la station de fécondation, donna un aperçu de l'activité de cette commission et des projets pour la saison prochaine.

M. Gassmann donna ensuite connaissance du programme d'activité de la société : réunions régionales, participation à la fête jurassienne à La Neuveville, visite du rucher d'expérimentation de Plagne. Tous ces projets ont trouvé l'approbation des membres présents.

Il incombait enfin à M. Gassmann de développer le sujet d'actualité :« Démarrage des colonies ». Il le fit avec la verve et le dynamisme qu'on lui connaît, donnant tous les renseignements nécessaires pour assurer le succès au rucher.

Cet exposé fut chaudement acclamé prouvant ainsi tout l'intérêt qu'il a éveillé dans l'auditoire.

Cette causerie mit un point final à cette assemblée dont chacun s'en retourna à son domicile avec un bagage de connaissances supplémentaire.

L'apiculture dans la Glâne

L'apiculture compte dans le district quelque 280 éleveurs. Tous ne sont cependant pas affiliés à la Société d'apiculture qui en rassemble 210, mais tous sont soumis aux visites de l'inspecteur du district, M. Georges Chassot, maître régional et président de la société de la Glâne.

Nous avons assisté, samedi soir, à l'Hôtel du Lion d'Or, à l'assemblée annuelle des membres de cette société. Au rang des invités, M. Joseph Diétrich, président de la Fédération cantonale, et M. André Dupasquier, commissaire apicole au Département de l'agriculture.

L'assemblée entendit le rapport présidentiel qui rappela les faits saillants de l'année écoulée : le printemps défavorable, le manque de provisions en juillet, le rude hiver. Pourtant, l'essaimage fut abondant. Le nombre des ruches diminue dans le district, et c'est regrettable. L'apiculture a besoin d'être secourue. On pense dans les sphères fédérales, intervenir dans ce sens en formant des spécialistes en la matière, ou mieux des conseillers apicoles, et en créant des stations de fécondation dont une est prévue dans le Gibloux.

Signalons encore le titre de membres vétérans, décernés à vingt apiculteurs, pour leurs vingt-cinq années de sociétariat. Chacun reçut une assiette souvenir, fort agréablement décorée d'un sujet apicole.

On entendit aussi les félicitations, les remerciements, les conseils et les renseignements du président cantonal, M. Diétrich, ainsi que ceux de M. Dupasquier, commissaire apicole, qui précisa le mode envisagé par les autorités compétentes pour venir en aide à l'apiculture.

M. Chassot fut remercié pour son activité et son dévouement à la tête de cette sympathique société, et les concurrents au concours de la Romande félicités pour leurs succès.

Les apiculteurs ont à parler de beaucoup de choses, ce qui leur fait de longues assemblées, mais fort intéressantes par la diversité des objets traités. On apprend bien des choses en leur compagnie.

P.

Convocations

Section Erguel-Prévôté — Avis important

Nous rappelons à nos membres que l'assemblée générale du 17 mars écoulé a fixé les réunions de groupe à St-Imier et aux Genevez. Le Comité en a fixé les dates comme suit :

A St-Imier le 9 juin : (rendez-vous à la gare à 13 heures 30).

Aux Genevez le 28 juillet (vu le manque de correspondance par autocar postal le dimanche, nous prions nos sociétaires motorisés de vouloir bien, après entente avec leurs collègues de la localité, en transporter le plus grand nombre possible).

Nous comptons sur une forte participation à ces deux rencontres qui promettent d'être intéressantes.

Le Comité.

Société d'apiculture de Marly et environs

La prochaine visite de rucher aura lieu dimanche 9 juin à 14 heures au domicile de M. Henri Macherel, à Marly. Celui-ci procédera à un élevage de reines auquel vous êtes cordialement invités.

Le comité.

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale mensuelle du lundi 10 juin 1963, au local, rue de Cornavin 4, Café de la Grappe genevoise, à 20 h. 30. Sujet : Le couvain.

A ACHETER, essaims naturels ou artificiels avec reine marquée, du pays ou caucasienne.
S'adresser à G. Ducommun, Numa-Droz 94, La Chaux-de-Fonds.

A vendre un extracteur pour 8 cadres de hausse. S'adresser à G. Aeschlimann, CHESARD/NE. Tél. 7 17 83.

A VENDRE, beau rucher-pavillon, démontable, de 12 colonies et 6 colonies indépendantes, (système suisse Spöri Thoune) avec armoire et extracteur, comme neuf ; ainsi que tout le matériel d'exploitation apicole.

Colonies en parfait état, avec cadres bâtis et récolte.

S'adresser à Joseph Bielmann, épicerie, BONNEFONTAINE/FR.